

#### PROCES VERBAL DE LA REUNION

#### DU CONSEIL MUNICIPAL

#### **DU 25 NOVEMBRE 2024**

Le vingt-cinq novembre deux mille vingt-quatre, dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle de la mairie sous la présidence d'Yvan NOEL.

# **PRESENTS:**

Nathalie KHEMDOUDI, Christine BOUILLOT, Pascal VAN DORSSELAER, Jean Luc MEUNIER, Aline ROUSSEAUX, Joëlle DE MATTEIS, Roxane COLLINET, Valérie THEVENOT, Pierre FLEURY, Denis RAUX

# **ABSENTS:**

Mathieu BERNARD avec pouvoir Pascal VAN DORSSELAER

Claudine CORNU avec pouvoir Christine BOUILLOT

Joël CORPET avec pouvoir Denis RAUX

Julien GAUDET absent

**SECRETAIRE DE SEANCE**: Valérie THEVENOT

#### ORDRE DU JOUR:

Approbation PV dernière séance.

Approuvé à l'unanimité

# DELIBERATION ANNULE ET REMPLACE SUBVENTION SIEL BLEU

Une délibération avait été prise en 2024 pour l'association SIEL BLEU pour un montant de 20 euros par trimestre et par adhérent oslonnais. Décision a été prise de modifier cette délibération et de porter le montant de la subvention à 20 euros par personne pour une année et non plus par trimestre.

Cette nouvelle délibération annule et remplace la délibération de 2023 pour l'année 2024/2025.

Vote approuvé à l'unanimité

# DM 06 CREDITS SUPPLEMENTAIRES SUITE MANQUE DE CREDITS DISPONIBLES AU CHAPITRE 012

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virements de crédits supplémentaires sur le budget de l'exercice 2024 et procède à l'ouverture de crédits supplémentaires au chapitre 012 (charges personnel) pour un montant de 65 000€. Certaines dépenses d'investissement (RD 678 et lavoir) ont été réduites afin de compenser les dépenses de fonctionnement du chapitre 012.

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
DF 012 6411	65 000,00		
D F 023 023 (ordre)		65 000,00	
D I 21 2188 10001		15 000,00	
D I 23 231 10040		40 000,00	
D 1 23 2312 10039		10 000.00	
R I 021 021 OPFI (ordre)		65 000,00	

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures		65 000,00
	Réductions	65 000,00	65 000,00
Recettes :	Ouvertures		
	Réductions	65 000,00	
Equilibre :	Ouv Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	65 000,00
Solde Réductions	65 000,00
Ouv Réd.	

Voté à l'unanimité

# DELIBERATION DEMANDE DE REMBOURSEMENT LOCATION SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en raison de l'annulation du mariage prévu suite au décès du père de la future mariée, la location de la salle polyvalente sur le week-end du 24 au 26 janvier 2025 est annulée.

Un certificat de décès nous sera fourni dès que possible.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide le remboursement d'un montant de 415 € et l'annulation du titre 282 du 06/11/2024.

## DELIBERATION ADHESION AU FUTUR CONTRAT STATUTAIRE MUTUELLE

Monsieur Le Maire expose la possibilité pour la Commune de pouvoir souscrire un contrat d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge et l'opportunité de confier au Centre de Gestion le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence.

Il rappelle qu'à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2026 une mutuelle individuelle deviendra obligatoire pour tous les agents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de confier ce mandat de gestion au Centre de Gestion.

Voté à l'unanimité.

## **DELIBERATION ATD**

Monsieur le Maire Yvan NOEL expose que l'adhésion de la commune d'OSLON à l'Agence Technique Départementale de SAONE ET LOIRE est nécessaire pour accompagner OSLON dans la mise en œuvre de ses projets, en particulier pour la réfexion de la voierie Rue Vigne Renard en collaboration avec la commune de CHATENOY EN BRESSE. Le montant de l'adhésion à l'Agence est de 1,35 € par habitant d'OSLON, par an, pour une durée de deux ans, ce qui permettrait de travailler conjointement avec CHATENOY EN BRESSE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- d'approuver l'adhésion pour la durée de deux ans à l'Agence,
- de désigner M. MEUNIER Jean-Luc comme représentant titulaire à l'Agence et, M. NOEL Yvan comme représentant suppléant,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cette adhésion.

Voté à l'unanimité

## DELIBERATION PROJET D'EXTENSION DU PARC FREYSSINET

Monsieur le Maire expose que le Conseil Communautaire a délibéré le 14 décembre 2023 pour approuver le recours à une procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) au profit du Grand Chalon en vue de l'extension du parc sportif et écologique Eugène Freyssinet sur les parcelles voisines privées dites de la STEF répondant ainsi à une demande forte des usagers du parc existant, et de la population en général, demandeurs de nouveaux équipements sportifs et de loisirs en libre accès.

Monsieur le Maire précise que le parc existant et le projet d'extension seront à court terme facilement accessibles à vélo grâce aux itinéraires développés par le Grand Chalon et ses communes membres.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet d'extension du Parc sportif et écologique Freyssinet sur la commune de Saint-Rémy.

Voté à l'unanimité

## DELIBERATION SUBVENTION CITEO

Monsieur le Maire présente CITEO au Conseil Municipal.

CITEO permet la gestion de tous les déchets d'emballage et aide les communes qui s'engagent dans la démarche en leur attribuant une subvention de 1000€ par an.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la décision d'adhérer au programme CITEO et autorise le Maire à signer les documents afférents.

Voté à l'unanimité

#### **POINTS DIVERS:**

#### - Point travaux école

Pascal VAN DORSSELALER nous fait un point sur les travaux.

La sablette de la cour de l'école a été refaite, la classe de CM1 CM2 a été retransférée et les salles de musique et informatique sont en train d'être finalisées.

Un point avec Mme DUMOUX, architecte, sera fait sur les réserves des travaux.

Le 13 Décembre à 14 heures aura lieu la réception définitive avec l'ensemble des entreprises.

Le 14 Décembre à 10 heures 30 aura lieu l'inauguration de l'école rénovée.

Le 7 Décembre au matin, présentation du projet école au Conseil des Maires que nous accueillerons sur notre commune pour l'occasion.

Le 23 Décembre le courant sera coupé afin d'installer le système d'alarme pour l'ensemble de l'école.

Il restera à monter les jeux dans la cour.

## - Point forêt

Intervention de Denis RAUX.

Les travaux forestiers sont terminés, 64 chênes ont été abattus.

La parcelle de peupliers de 3 hectares sera replantée au printemps 2025. Une parcelle appelée parcelle d'avenir de 1 hectare sera plantée en liquidambar en 2026.

La parcelle du CCAS a été broyée et sera replantée en noyers.

Les affouages de l'année 2023 ont rapporté 3000 € à la Commune mais moins d'affouagistes sont inscrits cette année.

De plus en plus de dépôts sauvages sont constatés dans notre forêt (gravats, déchets végétaux, ...).

Il faudrait mettre une information dans Citykomi pour informer que le sentier pédestre n' est pas praticable pour l'instant suite à des chutes d'arbres.

# - Point garderie

Le règlement intérieur de la garderie sera à modifier suite à l'utilisation de ROPACH pour la réservation des heures de garderie.

Prochaine séance le 23 Décembre 2024 à 19 heures 00

Fin de la séance 20 heures 30

Le Maire

Yvan NOE

La Secrétaire de Séance

1 Colora